

# Lutte contre le campagnol terrestre

## Projet de convention quadripartite

### Entre :

**La Communauté de Communes du Briançonnais (C.C.B.)**, représentée par son Président Alain Fardella, dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2010,

**Le SIVOM La Grave-Villar d'Arène (SIVOM)**, représenté par son Président, Jean-Pierre Sevrez,

**Le Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles de La Grave (GDON)**, représenté par son Président Roland Jacob,

**La commune du Monêtier les Bains**, représentée par son Maire Pierre Bouvier,

### Il a été convenu ce qui suit :

#### Préambule :

Depuis quelques années, les communes de La Grave et Villar d'Arène sont victimes d'une pullulation de campagnols terrestres, qui se traduit par une destruction du sous-sol et des racines des terres agricoles en particulier des prairies de fauche, entraînant une chute significative de la productivité.

Le SIVOM a obtenu l'aide scientifique de l'Etat, et une aide financière du Conseil Général. Des campagnes de piégeage ont été organisées.

En 2009, les premiers individus se sont manifestés de part et d'autre du Col du Lautaret, obligeant notamment le Jardin Alpin à se protéger au moyen de clôtures aéro-souterraines. Le phénomène a commencé à se propager sur la commune du Monêtier les Bains.

Devant cette progression qui concerne plusieurs de ses communes, et en particulier le Jardin Alpin du Lautaret, qui fait partie de ses compétences statutaires, la Communauté de Communes du Briançonnais a décidé au cours de l'été 2010, de participer activement à la protection de son territoire contre ce nuisible.

#### Eléments opérationnels :

A l'automne 2010 est lancée une campagne de piégeage organisée comme suit :

Le SIVOM a prévu de recruter quatre piégeurs à partir du 6 septembre pour une durée d'un mois prorogeable de 15 jours.

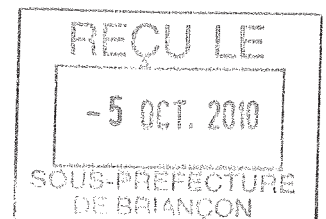
Afin de couvrir le versant Est du Col du Lautaret, il est nécessaire de recruter deux autres piégeurs. La Commune du Monêtier se chargera de les rechercher.

Les piégeurs seront formés par le personnel du Parc National des Ecrins, mais il est nécessaire de les encadrer, et de faire une analyse cartographique et quantitative de leur action.

Pour cela, le temps de travail de la chargée de mission Natura 2000 du SIVOM, Laurence Naffzger, sera augmenté d'un quart de temps lissé sur les 4 derniers mois de l'année.

Cette personne sera chargée, outre l'encadrement et le suivi quotidien des piégeurs, de dresser avant la fin de l'année un rapport opérationnel et financier sur cette campagne et de préparer les dossiers de demande de subvention pour 2011.

Le nombre de pièges en possession du GDON étant insuffisant pour équiper 6 piégeurs, il est nécessaire d'en acquérir d'autres, ainsi que du petit matériel annexe.



### **Eléments financiers :**

La rémunération des piégeurs est de 12 000 € environ pour un mois de piégeage et 5500 € supplémentaires environ en cas de prolongation de leur contrat sur 15 jours. La rémunération des piégeurs sera assurée par le SIVOM en partie grâce à la subvention de 10 000 € accordée par le Conseil Général, le complément étant apporté par la C.C.B.

La rémunération de la responsable opérationnelle de la campagne, estimée à 3200 € charges incluses jusqu'à la fin de l'année 2010 sera également remboursée au SIVOM par la C.C.B.

Du matériel de jardinage nécessaires aux piégeurs (bêches, râtaux, seaux...) a été acquis par le SIVOM, pour un montant de 300 €.

La C.C.B. s'engage à soutenir le dispositif en versant au SIVOM une participation maximale de **11 000 €**, dont le montant exact sera établi au vu des dépenses réelles.

Enfin, il reste au GDON environ 1200 € provenant d'une subvention du SRAL, permettant d'acquérir une partie des nouveaux pièges. Le solde, soit environ 2700 € TTC, ainsi que l'acquisition de 100 piquets de balisage pour environ 200 € TTC sera remboursé au GDON par la C.C.B. au travers d'une subvention de **2 900 €**.

### **Points divers :**

La Commune du Monétier incitera ses agriculteurs à adhérer au GDON, de façon à justifier l'utilisation des pièges appartenant au GDON sur son territoire.

La Commune du Monétier autorise les piégeurs rémunérés par le SIVOM à opérer sur son territoire.

A l'issue de cette campagne, et avant la fin de l'année 2010, les parties se rencontreront afin de dresser un bilan, de préparer les actions pour 2011, et de monter des dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat, la Région PACA et du Conseil Général des Hautes Alpes.

La Communauté de Communes du Briançonnais engagera les procédures nécessaires à l'ajout de la lutte contre le campagnol terrestre à ses compétences statutaires.

Fait à Briançon, le

Communauté de Communes du Briançonnais

Le Président,

**Alain FARDELLA**

SIVOM La Grave-Villar d'Arène

Le Président,

**Jean-Pierre SEVREZ**

Commune du Monétier Les Bains

Le Président,

**Pierre BOUVIER**

GDON

Le Président,

**Roland JACOB**